



Signataire : Thierry Cerutti

Date de dépôt : 4 octobre 2023

Question écrite urgente

Est-ce que les taxis genevois sont les nouveaux souffre-douleur de la direction de l'aéroport de Genève ?

L'aéroport de Genève, comme tous les aéroports du monde, doit travailler avec les compagnies de taxis afin de proposer un service de continuité pour les passagers et autres utilisateurs des infrastructures aéroportuaires.

De fait, les chauffeurs de taxi ne sont pas des employés de l'aéroport mais des partenaires économiques, comme le sont par ailleurs toutes les sociétés et entreprises œuvrant au sein de l'aéroport de Genève.

Dès lors que ces chauffeurs de taxi sont des partenaires économiques à part entière, l'aéroport de Genève se doit de les considérer comme tels et, en lieu et place d'être un empêcheur de fonctionner, la direction de l'aéroport doit être un facilitateur et une force de proposition constructive et positive afin que la relation entre ces deux partenaires soit équitable et respectueuse.

Ceci est le cheminement naturel d'une relation entre deux partenaires économiques. Pourtant, que nenni, puisque la direction de l'aéroport, appuyée par son conseil d'administration, considère les chauffeurs de taxi comme des verrues voire des parasites qui occupent par obligation le territoire aéroportuaire et que ce partenariat n'est pas vu d'un bon œil, d'où l'établissement d'un règlement rédigé à sens unique et de façon unilatérale par la direction de l'aéroport, fixant des règles et pratiques infantilisantes pour ne pas dire puériles que les chauffeurs de taxi se doivent d'appliquer lorsqu'ils pénètrent sur le territoire de l'aéroport, qui sont telles que celui ou celle qui désire se rendre aux toilettes après plus de 2 heures d'attente ou celui ou celle qui désire partager un instant de sociabilisation avec un collègue se trouvant à 15 mètres devant ou derrière son véhicule se voit immédiatement remis à l'ordre par les cerbères engagés par la direction de

l'aéroport chargés d'appliquer avec un raisonnement reptilien le règlement enfantin rédigé par la direction de l'aéroport et validé par le conseil d'administration.

La période des pharaons a disparu en Egypte pour renaître à l'aéroport de Genève, où le fouet a été remplacé par le stylo vengeur, les coups par la menace d'un rapport de dénonciation, cela orchestré avec minutie par des employés frontaliers d'une société de sécurité où le bon sens est à géométrie variable en fonction du chauffeur et de ses accointances avec ces derniers.

Cela est inadmissible tant sur le fond que sur la forme. Les chauffeurs de taxi ne sont pas au salaire minimum et, afin de pouvoir boucler leurs fins de mois extrêmement difficiles, ils doivent pouvoir travailler dans des conditions-cadres agréables et souples.

Mes questions au Conseil d'Etat, que je remercie par avance de ses réponses, sont les suivantes :

- *Est-ce que la direction et le conseil d'administration de l'aéroport de Genève ne considèrent pas les chauffeurs de taxi comme des partenaires à part entière du bon fonctionnement de l'aéroport ?*
- *Est-ce que la direction et le conseil d'administration de l'aéroport considèrent ses partenaires comme des entités redevables et non comme des partenaires égaux ?*
- *Est-ce que la direction et le conseil d'administration de l'aéroport sont prêts à revenir sur leur règlement infantilisant concernant la relation commerciale partagée avec les taxis et à se réunir avec les partenaires sociaux de la branche des taxis afin de trouver des solutions viables pour tous les acteurs concernés ?*
- *Est-ce que la direction de l'aéroport et le conseil d'administration vont continuer à financer des agences de sécurité privées, employant des frontaliers pour faire régner la loi par la peur, et appliquant un règlement à géométrie variable en fonction des affinités avec les chauffeurs de taxi ?*